



Le mot de  
la Présidente

## Faire confiance

Il n'est pas toujours facile de mener des projets par les temps qui courent. Ils se heurtent souvent à des oppositions multiples et diverses, parfois compréhensibles mais souvent sectorielles et individuelles. Il en va ainsi des projets d'amélioration de la gestion des déchets dans le district de Delémont. Les communes et les habitants ont un intérêt évident à participer aux propositions faites en faveur d'une déchèterie régionale pour les déchets valorisables, d'une centrale biogaz pour les déchets verts, de moloks pour les sacs à ordures taxés et de l'extension de la décharge de Boécourt.

Communes et habitants feront des économies, le bilan CO<sub>2</sub> sera favorable, la gestion des déchets sera facilitée et professionnalisée, les bons exemples de déchèteries romandes seront exploités. Avec la déchèterie régionale, les éco-points communaux, les points d'appui et l'écomobile, tout le monde y trouvera son compte. Personne ne restera sur le bord du chemin, les points de ramassage actuels seront conservés après discussion avec les communes concernées, l'autonomie communale en matière de gestion des déchets sera préservée, les autorités communales auront des chiffres réels sur les coûts de la gestion des déchets.

Les propositions faites émanent du SEOD qui est un syndicat de communes (Syndicat pour la gestion des déchets du district de Delémont). Son comité est constitué de conseillers communaux et son assemblée des délégués rassemble des représentants des communes du district. Ces deux instances ont analysé les projets en détails et en profondeur. Elles les soutiennent et elles méritent la confiance de la population de notre région.

Françoise Collarin  
Présidente du SEOD

## RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

Les communes sont appelées à voter sur deux questions concernant la déchèterie: l'approbation du crédit d'investissement et le principe de l'adhésion à la déchèterie. Cinq communes ont voté sur le crédit d'investissement. Quatre l'ont accepté et Courtételle l'a refusé. Le Conseil général de Haute-Sorne a voté un préavis favorable à l'unanimité, avant la votation populaire. Le comité du SEOD estime qu'il s'agit d'un bon résultat intermédiaire.

# SEOD

SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS  
DE DELÉMONT ET ENVIRONS

# infos



## PROJET DE DÉCHÈTERIE RÉGIONALE

### Soirée d'information le 9 mars 2017

au cinéma Cinémont à Delémont à 19h

Ci-dessus:  
La déchèterie d'Yverdon

### INVITATION

Le comité du SEOD (Syndicat de gestion des déchets du district de Delémont) invite la population à une soirée d'information relative au projet de déchèterie régionale. La conférence aura lieu le **jeudi 9 mars 2017 à 19h à Delémont dans les salles du cinéma Cinémont** et sera suivie d'un apéritif.

#### Le programme est le suivant:

- 18h45 Ouverture des portes, salle 4 Cinémont, rue Emile-Boéchat 85
- 19h00 Accueil et ouverture:  
Mme Françoise Collarin, Présidente du SEOD
- 19h10 Le soutien cantonal à une gestion économique des déchets  
M. David Eray, Ministre de l'Environnement
- 19h30 La plus-value de la gestion commune des déchets  
M. Emmanuel Maître, Directeur de Vadec SA
- 19h50 L'exemple de la déchèterie d'Yverdon-les-Bains  
M. Jean-Paul Schindelholz, Directeur de STRID SA, gestion des déchets du Nord vaudois
- 20h10 Le projet de déchèterie régionale du SEOD:  
M. Philippe Zahno, SEOD
- 20h30 Discussion, questions et réponses:  
Mme Françoise Collarin, Présidente du SEOD
- 21h00 Apéritif

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire.  
Bienvenue à toutes et à tous.

## Tout savoir sur la déchèterie régionale

### Les avantages de la déchèterie régionale

- Accès 6 jours sur 7 toute la journée
- Accueil par des professionnels
- Augmentation du volume commercialisable des déchets
- Partage des coûts d'infrastructure
- Diminution de la charge des communes
- Prise en charge d'une vingtaine de déchets

### Un système complet

La déchèterie régionale est complétée par trois prestations :

- Des écopoints dans les villages pour les 5 principaux déchets valorisables
- Des points d'appui pour les déchets particuliers
- Un écomobile pour des ramassages à la demande



### Les écopoints

- Installés dans les villages du district, assurant la proximité
- Localisés généralement sur les lieux de ramassage actuels (exemple : le Tritout de Vicques)
- Equipés pour la récolte des cinq principaux déchets (verre, papier, carton, alu, fer-blanc, huiles) produits par les ménages
- Rôle des communes : mettre le terrain à disposition, entretenir et surveiller, collecter à leur charge d'autres déchets si elles le souhaitent
- Rôle du SEOD : fournir, entretenir et vider les bennes, organiser les transports, valoriser les 5 matières récoltées dans les écopoints

### Investissement rentable

- Les prestations de la déchèterie coûteront 27 francs par an et par habitant au lieu de 45 francs en moyenne aujourd'hui
- Il s'agit d'une économie importante pour la plupart des communes
- Le crédit d'investissement de la déchèterie atteint 4 millions de francs (HT)
- Le crédit est intégralement pris en charge par le SEOD (pas de facture aux communes)
- Les communes et les habitants y trouvent leur compte

## DÉCHÈTERIE RÉGIONALE

# Distinguer le faux du vrai

FAUX	VRAI
Le Tritout de Vicques et les 40 autres points de ramassage actuels dans les communes seront supprimés.	Comme les 40 autres points communaux de ramassage du district, le Tritout de Vicques pourra subsister et être transformé en écopoint. Rappel : le système proposé prévoit une déchèterie régionale, des écopoints communaux, des points d'appui temporaires et un écomobile.
Le système de déchèteries régionales est dépassé.	Le nombre de déchèteries en Suisse est en expansion permanente. Aucune commune ne regrette d'avoir fait le pas.
Les écopoints communaux seront victimes d'incivilités.	Les futurs écopoints étant largement basés sur les endroits actuels de ramassage dans les communes, il n'y aura pas davantage d'incivilités qu'aujourd'hui.
Il y aura chaque jour 500 voitures à la déchèterie régionale.	Les projections aboutissent à une moyenne de 140 voitures les jours normaux avec des points à 240. Ce trafic sera absorbé sans bouchons ni problèmes.
Il ne sert à rien de construire une déchèterie centrale pour récolter 10% des déchets alors que les écopoints communaux concentrent 90%.	Les 90% dont il est question concernent le poids des déchets et pas leur nombre. Il s'agit des déchets les plus fréquents et les plus simples à récolter. Il est exclu de déposer par exemple des déchets spéciaux dans un écopoint non surveillé. Les 10% restants sont les plus difficiles à gérer et ne peuvent pas tous l'être dans les communes. Une structure professionnelle est adéquate.
La déchèterie ne permettra pas le dépôt des déchets verts.	Les déchets verts pourront être déposés dans le périmètre de la déchèterie grâce à des bennes mises à disposition par les agriculteurs conduisant le projet de centrale biogaz de Courtemelon.
Le rôle social des points de ramassage communaux n'existera plus.	Les points de ramassage communaux actuels pourront être transformés en écopoint et conserveront donc leur rôle de lieu de rencontre.
Le renforcement des points de ramassage actuels dans les communes sous la coordination du SEOD constitue une meilleure solution que la construction d'une déchèterie régionale.	Renforcer les points de ramassage actuels reviendrait à multiplier les coûts d'un système déjà onéreux. Les communes paient en moyenne 45 francs par habitants pour récolter les déchets valorisables. Avec la déchèterie, elles ne paieront plus que 27 francs.
Il ne faut pas changer un système qui fonctionne bien.	Les changements réglementaires fédéraux et cantonaux impliquent une approche de plus en plus professionnelle que les communes auront de la peine à assumer en dépit de toute la bonne volonté et l'engagement des responsables communaux.
Les déplacements pour se rendre à la déchèterie ne seront pas favorables à l'environnement.	C'est la gestion décentralisée des déchets qui produit beaucoup de CO <sub>2</sub> . L'étude menée pour le Réseau des déchèteries du Jura a montré que le résultat global d'une déchèterie est favorable. Il faudrait que tous les habitants fassent plus de 15 km pour annihiler le bilan positif en CO <sub>2</sub> de la déchèterie régionale.
Le refus de Courtételle d'accueillir la déchèterie pourrait empêcher la réalisation du projet.	La commune de Courtételle pourra s'opposer au projet selon les règles en usage. Il s'agit d'une procédure normale. Le projet est conforme au règlement du plan spécial.
Courtételle s'est toujours opposée au projet.	Lors du vote de l'assemblée des délégués du 15 septembre 2016, la voix de Courtételle s'est opposée au principe mais pas au crédit relatif à la déchèterie (22 oui, 2 abstentions et 0 non).



## Les Moloks® en expansion

Le projet d'implantation de conteneurs semi-enterrés avance, il est actuellement en phase de validation des plans et d'établissement des demandes de permis de construire. Jusqu'ici, toutes les communes du SEOD intéressées par la pose de conteneurs ont été visitées, et les projets d'implantation ainsi que les procédures de permis de construire ont été discutés avec les conseils communaux.

Cinq Moloks® ont déjà été posés, deux dans la commune de Courchapoix et trois à Courrendlin. Dans les communes de Mervelier et Rebeuvelier, la pose des conteneurs ne saurait tarder, les procédures de demandes de permis de construire sont actuellement en cours et ont été déposées publiquement aux bureaux communaux. Les plans de pose de la commune de Corban ont été validés, la commune doit maintenant conclure une procédure avec le canton avant d'envoyer la demande de permis.

Pour les communes restantes, les conseils communaux doivent encore valider les plans de pose avant de lancer la suite des procédures qui consiste, si nécessaire, en une modification de peu d'importance du plan d'aménagement local, suivi par l'envoi des demandes de permis de construire.

Selon l'avancement actuel des projets, les travaux devraient débuter dans les prochains mois, en premier dans la zone Est (Val Terbi, Mervelier, Rebeuvelier, Courchapoix, Corban et la Scheulte), suivi par la Haute-Sorne et la zone centre (Courrendlin, Courtételle, Courroux, Soyhières, Vellerat, Châtillon et Pleigne) et finalement par la ville de Delémont.



## DÉCHARGE DE BOÉCOURT

Ouverture un samedi matin sur deux pour tous les clients de 08h 30 à 11h 30

### Dates 2017

Le 22 avril  
Le 6 et le 20 mai  
Le 3 et le 17 juin  
Le 1<sup>er</sup>, le 15 et le 29 juillet  
Le 12 et le 26 août  
Le 9 et le 23 septembre  
Le 7 et le 21 octobre

Compost de qualité à disposition gratuitement.

## MEMODÉCHETS

Chaque commune est répertoriée sur [www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch) et tous les habitants peuvent aller chercher sur ce site internet les informations dont ils ont besoin pour traiter leurs déchets de la meilleure manière possible. Il suffit d'inscrire le nom de la commune pour qu'apparaissent les lieux de collecte locaux et régionaux. Le site est adapté à l'usage par smartphone. Les informations sont également sur le site [www.seod.ch](http://www.seod.ch)



## BALLES RONDES MOINS CHÈRES

Une économie pour les agriculteurs : une nouvelle catégorie de déchets a été créée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 : les plastiques agricoles avec une forte baisse du coût de la prise en charge à Boécourt, puisque ces déchets seront facturés Fr. 168.60/tonne (hors TVA). Pour pouvoir bénéficier d'un tel prix, seuls les différents plastiques seront acceptés, mais sans aucuns autres déchets mélangés (sacs noirs ou papiers d'emballage par exemples). Un nouveau code (21) a été activé à la décharge et ces déchets seront incinérés à Vadec à La Chaux-de-Fonds. Ce nouveau tarif est également valable pour les plastiques industriels.



# Par milliers de tonnes

Près de 8'000 tonnes de déchets provenant du district de Delémont ont été incinérés en 2016 dans les fours de Vadec SA à La Chaux-de-Fonds. Les 7'979 tonnes étaient constituées de 1'521 tonnes de déchets encombrants et de 6'457 tonnes de déchets urbains récoltés par sacs à ordures taxés. Ces déchets ont permis de participer au chauffage à distance de la ville de La Chaux-de-Fonds ainsi qu'à la production d'électricité (41'538 MWh d'énergie électrique et 89'058 MWh d'énergie thermique).

Le canton du Jura constitue une zone d'apport obligatoire pour tous les déchets incinérables, urbains et encombrants. Ils sont récoltés dans toutes les communes jurassiennes et acheminés à La Chaux-de-Fonds. Après ramassage, les sacs sont centralisés à Boécourt, chargés dans des wagons des Chemins de fer du Jura (CJ) et transportés par train jusqu'au chef lieu des Montagnes neuchâteloises. Les déchets encombrants sont broyés avant leur transbordement.

Elément-clé de la logistique du programme VADEC+, l'optimisation du transport rail-route des déchets à traiter et des résidus solides du traitement avait connu, lors de l'exercice précédent, une étape importante avec la mise en service et l'inauguration (août-septembre 2014) du pôle rail-route de Bellevue. Ce centre de transbordement rail-route, réalisé en partenariat avec les CJ (Chemins de fer du Jura) et la Ville de La Chaux-de-Fonds, s'est ainsi substitué à celui de la gare aux marchandises de La Chaux-de-Fonds, dont l'important réaménagement en quartier résidentiel,



administratif et commercial « Le Corbusier » entraînait la suppression des voies CJ. Il a permis de raccourcir et de sortir du tissu urbain les transports des bennes par camions entre la voie ferrée et l'usine, et pourra servir de même à d'autres utilisateurs potentiels.

La 2<sup>e</sup> phase de ce pôle rail-route, qui prévoit la construction d'une voie de manoeuvre, sera lancée en 2017. A cet effet, un crédit de CHF 550'000.- HT a été alloué par le conseil d'administration de Vadec. Grâce à cet aménagement, les convois de déchets en provenance du canton du Jura et du Jura bernois n'auront plus à se rendre à la gare de La Chaux-de-Fonds pour effectuer un changement de direction de la locomotive.



## IMPRESSUM

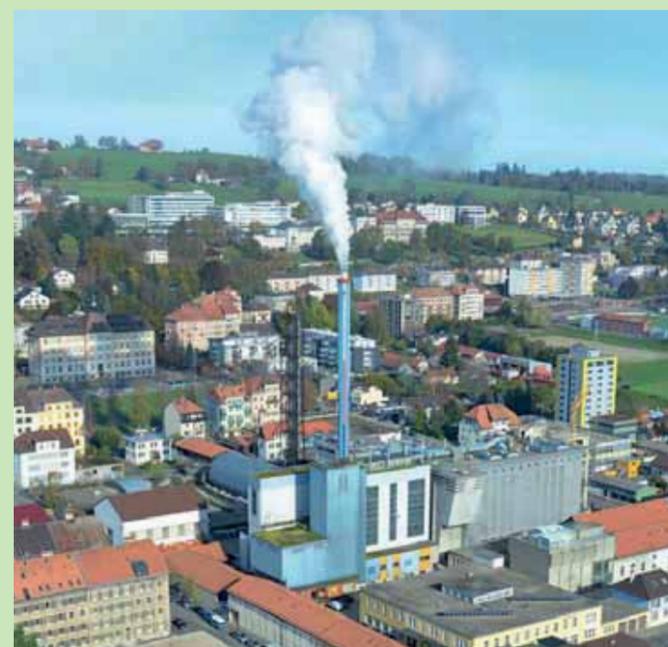
Rédacteur responsable : Philippe Zahno, philippe.zahno@zahnocommunication.ch, 079 459 72 85  
Photos : SEOD, STRID, Vadec SA  
Conception graphique : Ivan Brahier, Atelier Rue du Nord, Delémont  
Impression : Pressor SA, Delémont  
Le label FSC (Forest Stewardship Council) garantit aux consommateurs que le papier provient de forêts aménagées de façon durable.

## Vadec SA

### Minimiser les gaspillages

Agir localement, penser globalement. Le rôle de Vadec s'inscrit dans cette approche, aujourd'hui indispensable, de notre monde et de ses exigences vitales. Les déchets, c'est... la vie! Tout processus naturel, toute activité humaine, génère une part de déchets. Il faut donc les intégrer efficacement à l'organisation de nos activités, et leur vouer la considération due à tout élément constitutif des cycles vitaux.

Les déchets que nous produisons ne peuvent plus être considérés comme des rebuts à éliminer.



Il s'agit de matières premières transformées. Or, elles n'existent qu'en quantité limitée sur notre planète. Pour ne pas épuiser ces ressources indispensables à la vie, nous devons en maîtriser l'utilisation dans le cadre d'un circuit optimisé, compatible avec les équilibres naturels.

C'est le principe de l'économie « circulaire », qui se fonde sur une régénération permanente des ressources, en opposition à l'économie « linéaire » de l'usage unique (produire, utiliser, jeter).

Minimiser les gaspillages, les pertes de valeur des matières, c'est aussi maximiser la stabilité économique, favoriser un développement durable de notre civilisation. Une exigence écologique vitale peut donc être vue en même temps comme un formidable atout économique.

A son échelle, dans sa région, Vadec inscrit son action dans cette perspective : contribuer à régénérer au maximum les matières parvenues en fin d'un premier cycle d'utilisation; contribuer ainsi à la substitution durable d'une économie circulaire à une économie linéaire (extrait rapport annuel).